

COMPTE RENDU DE CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 octobre 2016 à 20 heures à la mairie de Thaon.
La séance est ouverte sous la Présidence de **Monsieur FONTAINE Marc**.

Étaient Présents :

Messieurs **FONTAINE Marc** (Titulaire CDC Thue et Mue), **DANIEL Jean-Pierre** (Titulaire CDC Thue et Mue), **TOUYON François** (Titulaire CDC Thue et Mue), **BONNAIRE Gérard** (Titulaire CDC Thue et Mue), **VICTOR Benoît** (Titulaire CDC Thue et Mue), **GADOIS Christian** (Suppléant CDC Thue et Mue), **LE CANN Jean-Louis** (Suppléant CDC Thue et Mue), **THOMAS Hubert** (Titulaire CDC Orival), **RICHARD Hervé** (Titulaire CDC Orival), **COUZIN Alain** (Titulaire CDC Orival), **BAUDOIN François** (Titulaire Bayeux Intercom), **LIBEAU François** (suppléant Thue et Mue)
Mesdames **JEANNE Angélique** (Titulaire CDC Orival), **HUYGUE-BOULET Marie** (suppléante CDC Orival)

Absents excusés :

Messieurs **LEBOURGEOIS André** (Titulaire CDC Thue et Mue), **GILOT Edmond** (Titulaire CDC Orival), **GILLES Dominique** (Suppléante CDC Orival), **SOLT Agnès** (Titulaire CDC thue et Mue),

Absents non excusés :

Monsieur **LECLERC Denis** (Titulaire Bayeux Intercom), Madame **PARENT Cécile** (Titulaire CDC Thue et Mue), Madame **FIANT Patricia** (Titulaire CDC Thue et Mue), Monsieur **HENRIO Lionel** (Titulaire Bayeux Intercom), Madame **TRUELLE Pauline** (Titulaire Bayeux Intercom), Madame **MICHEL Annie** (Titulaire CDC Orival),

Ordre du jour :

- Approbation du précédent conseil du 28 juin 2016
- Exonération de TEOM
- Mise en Place des colonnes enterrées
- Décisions modificatives
- Evolution des syndicats par rapport à la loi NOTre
- Affaires diverses

I- APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 Juin 2016

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 28 Juin 2016.

II- EXONERATION DE TEOM

Monsieur le Président rappelle la réglementation concernant les exonérations de TEOM

Après consultation des délégués, il est acté que le SIDOM continuera à accorder des exonérations totales pour les entreprises qui ont recours à un service privé.

Les demandes étant considérées comme recevables, le conseil syndical adopte à l'unanimité l'exonération de leur TEOM.

La liste des entreprises exonérées :

- LIDL SAINT MANVIEU NORREY
- Coopérative de Creully SAINT MANVIEU NORREY
- TRUFFAUT ROTS
- CORA ROTS
- Entreprise VANS GODGROY ROTS
- Décathlon ROTS
- Concept Auto CREULLY
- Coopérative de Creully CREULLY
- LESTESTU Daniel CREULLY
- BOURDELES Gérard CREULLY
- SCI de Cardonville BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
- Norma Déco BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
- DURAND Location BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
- Coopérative de Creully BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
- GLT THAON
- Atelier Bois CHEUX
- Commune VIENNE EN BESSIN

Monsieur le Président expose au conseil syndical les dispositions de l'article 1521 du code général des impôts qui précise les exonérations de droit à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que les conditions dans lesquelles le conseil peut exonérer de cette taxe certains locaux à usage industriels ou commerciaux ; cette décision ne vaut que pour une année ; elle doit être renouvelée annuellement ; la liste des établissements exonérés devant être obligatoirement être affichée en mairie,

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide :

- **d'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, pour l'année 2017 les locaux commerciaux suivants :

Coopérative de Creully	<i>Site de</i> 5001 Les courtes Pièces 5010 Rue de Tierceville 179 La cavée 14480 CREULLY	La coopérative n'a pas de d'ordures ménagères pour les sites concernés. Les seuls déchets sont des produits phytosanitaires pour lesquels elle a obligation d'utiliser les services d'une entreprise pour leur destruction
-------------------------------	---	--

Coopérative de Creully	<i>Site au</i> 13 Rue de la Gare 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	La coopérative n'a pas de d'ordures ménagères pour les sites concernés. Les seuls déchets sont des produits phytosanitaires pour lesquels elle a obligation d'utiliser les services d'une entreprise pour leur destruction
-------------------------------	--	--

VANS GODFROY	<i>Parcelle BE42</i> 5009 Route de Cherbourg ROTS SCI du Poirier 28 rue de bombanville 14610 THAON	Cet établissement est collecté par CAEN LA MER
---------------------	---	--

G.L.T.	5281 Rue du Fresne 14610 THAON	La société n'est plus collectée par le prestataire de service du syndicat
SCI DE CARDONVILLE POLE AUTOMOBILIE Monsieur MARIE	Route de Cardonville 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	Une société spécialisée spécifique à ses activités assure le service.
CORA	5010 Delle de La Croix Vautier BP 25500 ROTS	L'hypermarché CORA traite lui-même les déchets générés par son activité commerciale.
LIDL	2 Route de Caen 14740 SAINT MANVIEU NORREY	Le magasin LIDL est collecté par un autre prestataire de services
LETESTU Daniel	Zone Artisanale Sud B 14480 CREULLY	Aucune activité Bâtiment à vendre
BOURDELES Gérard	Zone Artisanale Sud C n°3 14480 CREULLY	Les déchets sont collectés par une autre entreprise
TRUFFAUT	1 Avenue des drapeaux 14900 ROTS	Le magasin TRUFFAUT est collecté par un autre prestataire de services
S.C JAME SOCIETE DURAND LOCATION	5014 CARDONVILLE ZA de CARDONVILLE 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	La société est collectée par un autre prestataire de services
CONCEPT AUTO AUMONT Eric	5001 LA CAVEE 5331 ZONE ARTISANALE Zone Artisanale Sud 14480 CREULLY	Le garage est collecté par un autre prestataire de services
NORMA DECO	5006 CARDONVILLE ZA de CARDONVILLE 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	La société est collectée par un autre prestataire de services
COMMUNE	LE BOURG VIENNE EN BESSIN	La commune est soumise à la redevance spéciale
SARL ATELIER BOIS	604 RUE DE CAEN 5154 LA GAULE 14210 CHEUX	La société est collectée par un autre prestataire de services

II- MISE EN PLACE DES COLONNES ENTERREES

Les lieux d'implantations de la commande auprès d'EUROVIA sont définis et décrits ci-dessous :

Commune	Lieu d'implantation	Colonne Verre	Colonne Papier
Cairon	Rue de Creully	1	1
Bretteville-L'Orgeuilleuse	Rue de la Pérelle	1	1
Creully	Place du Château	1	1
Creully	Rue de Bayeux	1	1
Thaon	Parking Maison du Temps Libre	1	1
Fontaine-Henry	Place des Fontaines	1	1
CDC Bayeux	Gymnase Creully	1	1
Rots	Centre Animation (mairie)	1	1
Rots	Arrêt Bus (église)	1	1
		9	9

Monsieur FONTAINE s'est rendu sur les différents sites avec le Responsable du Marché d'Eurovia afin d'affiner les emplacements.

Il sera judicieux que les communes installent des plots de protection afin de protéger les colonnes enterrées.

III- DECISIONS MODIFICATIVES

Cette décision sera remise au vote au prochain comité syndical

IV- EVOLUTION DES SYNDICATS PAR RAPPORT A LA LOI NOTRE

Dans le cadre de la loi NOTre, le nouveau schéma de coopération intercommunal sera mis en oeuvre à partir du 1er janvier 2017.

Il en résulte, pour le SIDOM de Creully :

1- Les compétences intercommunales assurées par "Entre Thue en Mue" ont été transférées à CAEN LA MER, laquelle devient Communauté Urbaine au 1er janvier 2017.

2- La CDC "Orival" fusionne avec 2 autres CDC (Bessin Seules & Mer et Vallée de la Seules) pour former une nouvelle entité.

3- Les Présidents des CDC "Entre Thue & Mue" et "Orival" ont souhaité conserver au 1er janvier 2017 l'organisation actuelle de la collecte des déchets sur leur territoire.

4- Il convient donc dans une modification statutaire de prendre acte de la nouvelle dénomination des 2 membres du SIDOM de CREULLY (Communauté Urbaine de CAEN et Vallée de la Seules)

5- Cette modification doit être entérinée par l'ensemble des CDC composant le SIDOM de CREULLY avant la fin novembre.

Je vous propose donc de délibérer sur cette modification lundi 17 octobre à 20 heures.

Cette délibération sera ensuite transmise à nos adhérents pour validation.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LE CANN soulève un problème d'hygiène concernant la propreté des camions de notre prestataire « COVED » et souhaite qu'ils soient vidés tous les soirs.

Le Président lève la séance à 21h00

Thaon, le 11 octobre 2016

Le Président,
Marc FONTAINE